

Mauvaise gestion entrainant des dettes administratives

Par **Dyvx**, le **08/11/2012** à **17:22**

Bonjour

Voila, je suis indépendant au régime de l'URSAF j'ai créé une micro entreprise en 2007 (dans le domaine informatique avec tès peu de matériel) et durant 3 ans j'ai bénéficié d'un non paiement des charges (ou très allégé) puis, comme je suis un très mauvais commercial, mon chiffre d'affaire n' a pas évolué, même pas de quoi sortir un salaire. J'ai fait multes courriers à l'URSAF, CIPAV, RSI pour les informer et demander des allègements.

Puis après une séparation douloureuse, j'ai laisser trainer les choses, je ne m'en suis plus occupé et vécu en marge de tout et de la société, malheureusement sans avoir stoppé ma micro-entreprise.

En 2010 j'ai essayé de remonter mon chiffre, sans grand succès.

J'ai joué à l'autruche, me disant que ça irait mieux demain.

Puis, tout de même, miracle pour moi, le 11 janvier 2011, j'ai trouvé un travail dans ma branche! Je suis donc actuellement salarié entre 24 et 28 heures semaine, ce qui me permet de survivre.

En janvier 2012 j'ai basculé la 'micro' en 'auto-entreprise'... (Pensant que j'allais peu être pouvoir compléter mon salaire d'employé avec cette auto-entreprise moins couteuse tout de même.)

Mais évidemment (pour la période 2010-2011) je reçois des lettres d'huissiers et la CIPAV me réclame 4600.00 € le RSI 1800.00 € m'a mis chez les huissiers je ne sais plus quoi faire... Tout cela risque de finir très mal, d'autant plus que je n'ai pas un moral extraordinaire, plutôt déprimé.

J'ai répondu aux organismes qui demandent toujours plus de papiers et pourtant j'ai fourni mes chiffres d'affaire catastrophiques à la vue des quels il est visible que je ne peux pas payer (ou de ma paye d'employé temps partiel ?)

Ma question est : que puis-je faire, existe t-il un recours juridique où je puisse avoir un interlocuteur et m'exprimer pour que je puisse sortir de cette situation... Tout mettre à plat et enfin prendre une décision à l'exterrieur du circuit des huissiers.

Jamais je ne pourrais payer tout ça, même un crédit à la consomation de 6000.00 € ne me sera pas accordé, vu ma paye modeste.

Qui puis-je rencontrer svp, si vous savez, un grand merci de m'aider.

Par opti5, le 15/11/2012 à 13:45

Contacter notre cabinet par mail à contact@honorepatrimoine.fr, un fiscaliste vous répondra

ds les meilleurs delais